



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 14576

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur l'intégration professionnelle des handicapés. En effet, le rapport sur la révision des politiques publiques, concernant la politique de solidarités, précise que la première décision adoptée vise à « pénaliser financièrement les administrations de l'État qui ne s'inscrivent pas sur une trajectoire de respect de l'objectif d'insertion professionnelle des handicapés ». A contrario, lors du débat au Sénat en date du 18 décembre 2007, relatif à la loi de finances rectificatives pour 2007, le Gouvernement a maintenu l'article exonérant l'éducation nationale de sa contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées dans les fonctions publiques (FIPHFP), en lui permettant de déduire de sa contribution les dépenses engagées pour l'accompagnement individuel des enfants handicapés (ce qui représente près de 20 millions d'euros que le fonds n'aura pas pour remplir ses missions). Cette disposition confond l'obligation scolaire incombant à l'éducation nationale et son obligation d'emploi. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour amenuiser cette contradiction.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la Fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative au financement du fonds d'insertion des personnes handicapées dans les fonctions publiques (FIPHFP). Le Gouvernement attache une attention particulière au fonctionnement du FIPHFP et aux moyens lui permettant de mener à bien ses objectifs. C'est la raison pour laquelle il a soutenu en 2007 la réforme de sa gouvernance. En 2008, l'activité du fonds permettra une montée en charge des conventions passées avec les employeurs publics, qui financent des plans pluriannuels de développement de l'emploi des personnes handicapées, ainsi que le développement de partenariats notamment avec l'association de gestion du FIPHFP ou encore le Centre national de la fonction publique territoriale. Les crédits d'intervention du FIPHFP qui s'élèveront, en 2008, à plus de 120 MEUR seront couverts par les contributions perçues par le fonds. Dans sa politique globale destinée à l'insertion des personnes handicapées, le Gouvernement a également souhaité favoriser de manière significative l'accueil et l'intégration des élèves et étudiants dans les établissements scolaires et d'enseignement supérieurs. Afin d'accélérer ce processus d'accueil, une disposition de la loi de finances pour 2006 avait été introduite pour permettre aux ministères de déduire de leur contributions au FIPHFP, les montants consacrés à la rémunération des auxiliaires de vie scolaire individuels (AVSI). Cette mesure a permis de recruter, à la rentrée 2007, 2 700 AVSI augmentant ainsi de 56 % leur nombre total. Cette mesure permet, par un suivi individuel, l'élévation du niveau de formation initiale des élèves handicapés, ce qui est un facteur favorisant leur insertion professionnelle future. Le Gouvernement, n'a pas été favorable à la suppression de ce dispositif pour 2008 afin d'inciter le ministère de l'éducation nationale à poursuivre ses efforts en termes de recrutement d'AVSI. Ce ministère consacrera ainsi 51 MEUR en 2008 à l'embauche des AVSI supplémentaires. Comme l'ensemble des autres ministères, celui de l'Éducation nationale est par ailleurs soumis à l'obligation d'augmenter de 25 % par rapport à 2007 le recrutement de travailleurs handicapés conformément à la circulaire du Premier ministre du 23 novembre dernier. Cette circulaire prévoit, par ailleurs,

que les crédits correspondants à ces embauches seront gelés au sein de la masse salariale ministérielle tant que cet objectif ne sera pas atteint. Les efforts du Gouvernement pour soutenir l'action du FIPHFP, pour inciter l'ensemble des ministères à embaucher des travailleurs handicapés et pour développer l'accompagnement scolaire individuel ne sont pas contradictoires mais participent à la politique globale d'insertion des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14576

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 260

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3043